



## Rapport du maire

Chères citoyens et citoyennes,

Conformément à l'article 176.2.2 du Code Municipal relativement à la transparence et à l'information à transmettre aux citoyens, nous vous présentons le rapport du maire sur la situation financière de notre municipalité pour l'année 2021.



Il me fait plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2021 déposé lors de l'assemblée du 6 juin dernier. Dans ce document, vous trouverez un résumé du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021.

Les états financiers démontrent un déficit de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice pour l'année 2021 d'un montant de 545 \$, les revenus de fonctionnement de la municipalité furent de l'ordre de 676 768 \$ tandis que les dépenses se chiffraient à 782 354 \$. Les investissements ont été de 290 558 \$.

Salaire des élus 2021 :

	<b>Rémunéra- tion</b>	<b>Alloca- tion</b>
<b>Maire</b>	5 409 \$	2 704,50
<b>Poste 1</b>	1803,00 \$	901,50 \$
<b>Poste 2</b>	1803,00 \$	901,50 \$
<b>Poste 3</b>	1803,00 \$	901,50 \$
<b>Poste 4</b>	1803,00 \$	901,50 \$
<b>Poste 5</b>	1803,00 \$	901,50 \$
<b>Poste 6</b>	1803,00 \$	901,50 \$



Nos résultats financiers démontrent bien la rigueur à laquelle nous administrons les deniers publics et la vigilance dont nous faisons preuve jour après jour pour respecter nos objectifs, nos orientations ainsi que le budget fixé. De plus, le rapport du vérificateur indique que le rapport financier au 31 décembre 2021, préparé par la société comptable Raymond Chabot Grant Thornton, reflète la situation financière réelle de la municipalité.

Vous pouvez dès maintenant consulter le rapport financier complet au secrétariat du bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Cordialement,

Benoit Lavoie, maire

**La maladie de Lyme - Protection et prévention**

Les tiques ne sautent pas, ne volent pas et ne se laissent pas tomber d'une surface en hauteur (par exemple, une branche). Elles peuvent cependant s'agripper à vous ou à votre animal de compagnie lorsque vous êtes en contact avec des végétaux dans un jardin, un aménagement paysager, dans les forêts, les boisés et les herbes hautes. La meilleure façon de ne pas attraper la maladie de Lyme est d'éviter les piqûres de tiques lors d'activités de plein air telles que le jardinage, les randonnées en forêt, le golf, la chasse, la pêche, le camping, etc.

**En promenade, pour éviter les piqûres de tiques :**

- marchez de préférence dans les sentiers et évitez les herbes hautes;
- utilisez un chasse-moustiques sur les parties exposées de votre corps, en évitant le visage;
- portez un chapeau, des souliers fermés et des vêtements longs;
- entrez votre chandail dans votre pantalon;
- entrez le bas de votre pantalon dans vos chaussettes ou vos bottes;

portez des vêtements de couleurs claires lors de vos promenades. Les couleurs claires rendent les tiques plus visibles.

Pour plus d'informations consultez le site web du gouvernement du Québec : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/maladie-de-lyme>



Isabelle St-Pierre

Représentante Tupperware

873 545-8111

**Tupperware®**



**Besoin d'une  
gardienne?**

Vous pouvez maintenant faire préparer  
votre commande à l'avance en appelant  
au 819 844-1000

Laurie Fauteux est là pour vous!

873 545-8111

Cours de gardiennage complété.

# Le Fouineur

## NOUVEAU RÈGLEMENT

### EN PRÉVENTION DES INCENDIES



La Municipalité a remplacé la réglementation applicable en prévention incendie depuis 2008. Deux grands objectifs sont liés à ce règlement, soit la sécurité des personnes en cas d'incendie et la protection des bâtiments contre l'incendie.

Le nouveau règlement prévoit les normes relatives à la prévention des incendies dans les habitations, bâtiments agricoles, industries, commerces, institutions, etc. Ces normes concernent l'identification des bâtiments, l'affichage, les issues de secours, les moyens d'évacuations, les avertisseurs, les extincteurs, les appareils de chauffage, etc.

D'autre part, le règlement encadre également tout ce qui a trait aux feux et aux foyers extérieurs ainsi qu'à la pyrotechnie. Il contient également des normes concernant la fréquence d'entretien, d'inspection et de mise à l'essai des systèmes de protection des incendies.

De plus, il prévoit les modalités d'inspection, les infractions et les peines applicables. Le règlement est inspiré du Code national de prévention des incendies (CNPI) du Canada et intègre également le chapitre Bâtiment du Code de sécurité (CBCS).

Nous vous invitons à communiquer avec votre municipalité ou service de sécurité incendie pour tout complément d'information concernant la réglementation en matière de prévention des incendies.



#### Marché en ligne La Cueillaison Nouveau service alimentaire en région !

Si vous désirez faire provisions de produits locaux de grande qualité à l'année longue et contribuer à l'économie locale tout en ayant accès à un service mensuel de livraison à domicile ou de proximité, ce nouveau service est conçu pour vous !

- Accessibilité des produits locaux en région éloignée
- Prix concurrentiels
- Aucun abonnement requis
- Livraison gratuite à partir de 125\$ et plus en achats\*
- Accès à divers point de chute dans la région
- Formulaire de commande via votre courriel
- Facile à remplir

Pour en connaître davantage sur le fonctionnement du Marché en ligne La Cueillaison et y participer, veuillez nous joindre par courriel ou par téléphone. Il nous fera grand plaisir de répondre à toutes vos questions.

Personne responsable : Mélissa Gaudreau  
Téléphone : 819 349-5950  
Courriel : [lacueillaison@gmail.com](mailto:lacueillaison@gmail.com)

Viandes biologiques, fruits de mer québécois issus de pêche durable, fromages locaux et plus encore

## Vacances avec Jésus

CAMP BIBLIQUE DE LA FAMILLE MYRIAM



Viens approfondir ta foi  
à travers des jeux,  
du bricolage,  
de la musique,  
des activités-surprises...



Du 19 au 22  
JUILLET 2022  
CAMP DE JOUR  
AGE 6 à 10 ans  
mardi au vendredi



à l'Église de  
St-Herménégilde  
10h00 à 15h30.  
PARENTS, AMIS  
sont invités pour un  
PETIT SPECTACLE  
VENDREDI 22 JUILLET à 15h30

Le coût: 40\$ par enfant ou 85\$ par famille (3 enfants +) Pour INFORMATION ou INSCRIPTION  
Avant le 30 juin: Lucie Cotnoir: 819.849.6457  
Après le 3 juillet: Lucie Gauvin ou Bernard Roy  
873.545.8824

## Le Fouineur

Les Amis du patrimoine de Saint-Venant-de-Paquette

# Programmation 2022

19 juin	Brunch : Lancement des recueils de Louise Marois et de Mélanie Noël
15 juillet	Soirée tapas 5@8
24 juillet	Brunch dès 10h
30 juillet	Méchoui- Spectacle de <u>Marilyn Dorion</u>
5 août	Soirée Tapas 5@8
20-21 août	Grande Nuit de la poésie
4 septembre	Brunch dès 10h
9 septembre	Soirée Tapas 5@8
18 septembre	Brunch spectacle de Nicolas <u>Boulerice</u>
9 octobre	Brunch spectacle de L'estran (Isabelle Miron et l' <u>Oumigmag</u> )
15 octobre	BEE de fermeture
30 octobre	Brunch d'Halloween

À noter que les spectacles du 18 septembre et du 9 octobre s'inscrivent dans le mois de la littérature en Estrie, en partenariat avec Les Correspondances d'Eastman et le Salon du livre de l'Estrie.

### Le Café-délices à l'honneur!

Les Amis du patrimoine de Saint-Venant-de-Paquette sont heureux de vous présenter nos nouveautés estivales au Café-Délices du terroir. Une équipe traiteur dynamique vous reçoit avec un menu changeant toutes les semaines! Vous pouvez manger sur place ou profiter de notre «pour emporter!» Partez avec votre pique-nique entièrement compostable.

Une petite soif? Essayer nos cidres, nos bières et nos vins d'importation privée, également disponible pour emporter!

Ouverture de 10h00 à 17h00 du Sentier poétique et du restaurant Café-Délices.

Jusqu'au 24 juin, les vendredis-samedis et dimanches, puis 7 jours sur 7, jusqu'au 29 août.



### Nouveautés à la maison de l'arbre de St-Venant-de-Paquette !!!

Des vins d'importation privée, biologiques ou raisonnés, à tous les prix, disponibles à la bouteille.

Cidres de chez Cryo et bières du Québec. Produits exclusifs.

Pour vos pique-niques, vos réceptions, vos soirées surprises, vos brunchs!

Venez voir notre coin boutique et rencontrer notre sommelier!



**Bilan annuel de la qualité de l'eau potable  
pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021**

*(Article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable – 22 février 2012)*

<b>Nom de l'installation de distribution :</b>	Municipalité East Hereford
<b>Numéro d'identification de l'installation de distribution :</b>	X0009263
<b>Nombre de personnes desservies :</b>	104
<b>Date de publication du bilan :</b>	14-03-2022

**Nom du responsable légal de l'installation de distribution :** Municipalité East Hereford

**Représentant responsable du présent bilan :**

- Nom : Jean-François Salaün
- Numéro de téléphone : 819-578-9377
- Courriel : jfsalaun@aquatech-inc.com

**Rappel de l'exigence (article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable) :**

« Le responsable d'un système de distribution ou d'un véhicule-citerne desservant plus de 20 personnes et au moins une résidence doit, au plus tard le 31 mars de chaque année, avoir complété un bilan de la qualité de l'eau livrée à des fins de consommation humaine durant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année qui précède. Ce bilan doit indiquer le nombre minimal d'échantillons dont le prélèvement est obligatoire en vertu des dispositions du présent règlement, le nombre d'échantillons prélevés pour chaque paramètre, ainsi que le nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité durant cette période. Ce bilan doit préciser pour chaque dépassement de normes observé, le paramètre en cause, le lieu visé, la concentration maximale autorisée, la concentration mesurée, ainsi que, le cas échéant, les mesures prises par le responsable pour corriger la situation.

Ce bilan doit être conservé durant une période minimale de 5 ans par le responsable du système de distribution ou du véhicule-citerne et un exemplaire doit être tenu à la disposition du ministre sur demande. Le responsable doit aussi en fournir copie aux utilisateurs de cette eau, sur demande.

En outre, dans le cas où le système de distribution ou le véhicule-citerne relève d'une municipalité, un exemplaire du bilan doit aussi être affiché au bureau de la municipalité. Dans le cas où la municipalité dispose d'un bulletin d'information ou, le cas échéant, d'un site Internet, elle doit aussi publier dans ce bulletin d'information ou, le cas échéant, mettre en ligne sur ce site Internet, un avis qu'elle a dressé le bilan de qualité de l'eau potable prévu au présent article, en précisant l'endroit où les utilisateurs peuvent se le procurer. »

**À noter :**

*Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs considère que le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 peut répondre à celle-ci de manière appropriée en utilisant le modèle présenté ici. Le responsable d'un système peut également choisir d'employer un modèle différent de celui présenté, dans la mesure où le document produit inclut minimalement les renseignements prévus aux sections qui suivent.*

## Le Fouineur

### 1. Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation (N <sup>bre</sup> par mois x 12)	Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Coliformes totaux	24	24	0
Coliformes fécaux ou <i>Escherichia coli</i>	24	24	0

Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques :

Aucun dépassement de norme

### 2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée

(articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Antimoine	1	1	0
Arsenic	1	1	0
Baryum	1	1	0
Bore	1	1	0
Cadmium	1	1	0
Chrome	1	1	0
Cuivre	2	2	0
Cyanures	1	1	0
Fluorures	1	1	0
Nitrites + nitrates	4	4	0
Mercure	1	1	0
Plomb	2	2	0
Sélénium	1	1	0
Uranium	1	1	0
<i>Paramètre dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est ozonée :</i>			
Bromates			
<i>Paramètre dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est chloraminée :</i>			
Chloramines			
<i>Paramètres dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est traitée au bioxyde de chlore :</i>			
Chlorites			
Chlorates			

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances inorganiques :

Aucun dépassement de norme

## Le Fouineur

### 3. Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée

(article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Turbidité	12	12	0

#### Précisions concernant les dépassements de normes pour la turbidité :

Aucun dépassement de norme

### 4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée

#### 4.1 Substances organiques autres que les Trihalométhanes

(article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

Exigence non applicable (*réseau desservant 5 000 personnes ou moins*)

Réduction des exigences de contrôle étant donné que l'historique montre des concentrations inférieures à 20 % de chaque norme applicable (*exigence réduite : analyses trimestrielles un an sur trois*)

#### 4.2 Trihalométhanes

(article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

**X** Exigence non applicable (*réseau non chloré*)

### 5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable

(article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

Aucune analyse facultative réalisée sur ces paramètres

### 6. Autres analyses réalisées sur l'eau distribuée pour des paramètres de qualité non visés par une norme

Aucune analyse supplémentaire réalisée sur l'eau distribuée

### 7. Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport

Nom : [Jean-François Salaün](#)

Fonction : [Gestionnaire de projets, Aquatech Société de Gestion de l'Eau Inc.](#)

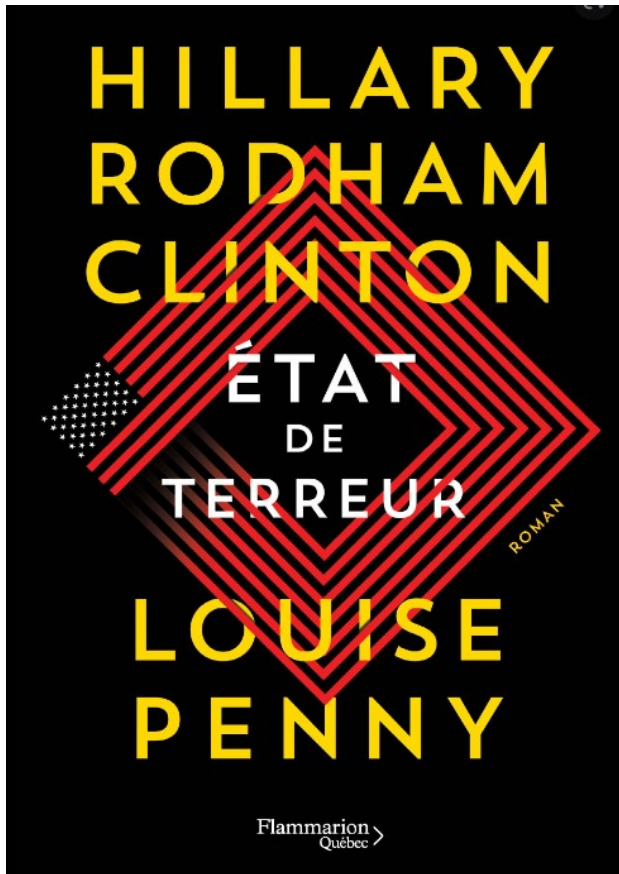
Signature :                     Jean-François Salaün                    

Date : 14-03-2022

## Le Fouineur

### Bibliothèque

Il est possible de réserver ce roman et bien d'autres sur le site du réseau biblio de l'Estrie au <https://www.reseaubiblioestrie.qc.ca/fr>.



### Calendrier des événements

<b>24 juin</b>	Fête de la St-Jean-Baptiste	
<b>1er juillet</b>	Fête de la confédération	
<b>4 juillet</b>	Assemblée du conseil	Bureau municipal

### Le Fouineur Bulletin d'information

East Hereford :

819 844-2463

St-Venant-de-Paquette :

819 658-3660

Vous pouvez nous soumettre articles et photos en tout temps.

[direction@eastthereford.ca](mailto:direction@eastthereford.ca)